

2015-3587  
2016-01-11

**Spectrum**  
Assainisseur neutre concentré à base d'ammonium quaternaire  
SOLUTION

Détruit le *Staphylococcus aureus*, la *Salmonella choleraesuis* et le *Pseudomonas aeruginosa*

**GARANTIE:**

Chlorure de n-alkyldiméthylbenzylammonium (5 % C<sub>12</sub>, 60 % C<sub>14</sub>, 30 % C<sub>16</sub>, 5 % C<sub>18</sub>).....4,50 %  
Chlorure de n-alkyldiméthyléthylbenzylammonium (68 % C<sub>12</sub>, 32 % C<sub>14</sub>) .....4,50 %

ATTENTION



CORROSIF

**POUR USAGE COMMERCIAL SEULEMENT**  
NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 15248 DE LA LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT.

Diversey Canada, Inc.  
3722 Rue Laird, Units 8 to 11  
Mississauga ON L5L 0B3

Tél : 1-800-668-7171

Contenu net : 3.78 L a 1249 L

Spectrum est un assainisseur quaternaire neutre à base d'ammonium sous forme de concentré assurant un contrôle bactériologique efficace dans de nombreuses applications. Spectrum est non corrosif sur les surfaces en aluminium, en acier inoxydable et en cuivre.

#### **MODE D'EMPLOI :**

**Zones de transformation des aliments :** Appliquer une solution faite de 220 mL/100 L (200 ppm d'ammonium quaternaire actif) selon la méthode qui convient le mieux, soit par trempage, par pulvérisation, à l'éponge, à la vadrouille, etc. Aucun rinçage final à l'eau potable n'est requis. La surface doit être vidangé soigneusement.

**Zones de conditionnement des viandes :** Utiliser une solution faite de 220 mL/100 L pour produire 200 ppm d'ammonium quaternaire actif. Aucun rinçage final n'est requis à cette concentration. La surface doit être vidangé soigneusement.

**Assainissement des oeufs :** Utiliser une solution faite de 220 mL/100 L pour produire 200 ppm d'ammonium quaternaire actif. Aucun rinçage final n'est requis à cette concentration. **REMARQUE :** Les oeufs destinés à être immédiatement cassés et employés dans la transformation de produits d'oeufs dans l'usine doivent être rincés à fond à l'eau potable après le traitement. Les oeufs traités avec le produit à une concentration plus élevée doivent également être rincés à l'eau potable.

**Dernier rinçage (3<sup>e</sup> évier) ou assainissement des verres :** Rincer/faire tremper dans une solution faite de 220 mL/100 L de Spectrum. Aucun rinçage final n'est requis. Laisser sécher à l'air ou vidanger à fond.

**REMARQUE :** Si on emploie une solution contenant plus de 200 ppm d'ammonium quaternaire actif, toutes les surfaces assainies doivent être rincées à fond à l'eau potable en dernière étape.

**Assainissement général des surfaces :** Nettoyer la surface avec un nettoyant Diversey au choix.

Rincer à fond à l'eau. Assainir avec une solution contenant 625 mL de Spectrum/100 L d'eau. La surface doit être vidangé soigneusement.

**PRÉCAUTION :** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter toute contamination des aliments pendant l'utilisation et l'entreposage. **DANGER - Corrosif** pour les yeux. Éviter tout contact avec le produit non dilué. Porter des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues et des chaussures lors de la manipulation de ce concentré.

Pour usage industriel et dans les usines de produits alimentaires.

**PREMIERS SOINS :** En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartés et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes, au bout de 5 minutes, et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poisons ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**NE PAS ENTREPOSER DANS UNE ZONE DE TRANSFORMATION OU DE STOCKAGE DES ALIMENTS.**

#### **DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :**

Ce produit est toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Il faut éviter d'utiliser ce produit dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou d'autres plans d'eau, en contravention à la réglementation fédérale ou provinciale. **NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts sans préalablement aviser les autorités de l'usine locale de traitement des eaux usées.** Il faut prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

**ÉLIMINATION :** 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement. 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu

de la réglementation provinciale. 3. Rendre le contenant inutilisable. 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )